



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 101670

Texte de la question

Dans son avant-projet d'avis, le COE (Conseil d'orientation pour l'emploi) écarte d'emblée deux pistes « qui ont soulevé un grand scepticisme » sur le projet de réforme du financement de la protection sociale. La contribution sur la valeur ajoutée « peut nuire à l'investissement et induire des délocalisations », tout en n'ayant que de faibles effets sur l'emploi. Le Conseil rappelle en outre le risque juridique, au niveau européen, pesant sur cette réforme. Retoqué également, le « coefficient emploi activité » : « la principale interrogation porte sur la justification économique d'un tel prélèvement qui, en reposant sur le chiffre d'affaires, provoque une taxation en cascade », note le COE. Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer le sentiment et les intentions du Gouvernement à son sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101670

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8240